

La publication de
ce procès-verbal
est autorisée
sous réserve de
l'approbation du
conseil lors
d'une séance
subséquente.

06-07-2026 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 6 juillet 2026 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont également présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

114-07-2026

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification par un/e ou des conseillers/ères.

- 1. MOT DE BIENVENUE
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Législation
 - 4.1.1 -----
 - 4.2 Procès-verbal / Résolution
 - 4.2.1 Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026
 - 4.2.2 Adoption du procès-verbal du 29 juin 2026
 - 4.3 Finances
 - 4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 4.3.2 Sommaire des revenus et des dépenses au 30 juin 2026
 - 4.4 Demandes et invitations
 - 4.4.1 -----
 - 4.5 Divers
 - 4.5.1 Soumission – Carnet de santé – Hôtel de Ville
 - 4.5.2 Soumission – Carnet de santé – CPÉSTP
- 5. VOIRIE
 - 5.1 Redistribution des redevances des carrières et sablières
Entente avec la Municipalité de Saint-Moïse
 - 5.2 Remorque asphalte froide stationnée au 305, Melucq
- 6. URBANISME
 - 6.1 Formation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 6.2 Mandat au maire – Modification de zonage – Îlot déstructuré résidentiel
- 7. DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 PNHA – Dépôt de projet
Aménagement d'équipement extérieur
Camping Monts Notre-Dame

- 8. CAMPING
 - 8.1 Bilan de la Fête d'ouverture du 30 mai 2026
- 9. EAU POTABLE ET EAUX USÉES
 - 9.1 Consommation d'eau potable – Mai 2026
 - 9.2 Consommation d'eau potable – Juin 2026
- 10. RAPPORT DES ÉLUS(ES)
- 11. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
 - ❖ 12 août 2026 à 19h30
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

- AUCUN SUJET POUR LA RÉUNION DE JUILLET

4.2 PROCÈS-VERBAL / RÉOLUTION

115-07-2026

4.2.1 Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu:

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

116-07-2026

4.2.2 Adoption du procès-verbal du 29 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu:

- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.3 FINANCES

117-07-2026

4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'en autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Total
Hydro-Qc	Éclairage public	663103176368	234,26
Pascale Roussel	Livres biblio	250426	24,00
Katie St-Pierre	Bandanas (camping)	1	48,21
Pascale Roussel	Livres biblio	190626	100,00
Lbel inc.	Contrat photocopieur	Prélèv. auto.	671,03
Ministère l'Emploi et Sol. Soc.	Ren. certificat opérateur	118694	136,00

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA # 44)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
SAQ	Alcool (camping)	71 489	498,70	1 642,07
Petro-Canada	Essence	727 616	146,14	
Épicerie R. Berger	Eau	7 613 105	17,98	
Open AI	Abon. juin 2026	2606	32,67	
Postes Canada	Médiaposte	610886-209	32,67	
AVM comm.	Carte sim cell	255580	23,00	
Poste Canada	Médiaposte	611682-1	32,67	
Walmart	Frigo (eau pot.)	27029	206,92	
Petro-Canada	Essence	735213	183,38	
Carquest Amqui	Batterie radar	666216	467,94	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Aut. Villeneuve	Chang. d'huile camion	39790	---	160,10
Bélanger centre jardin	Fleurs (Feu M.-Luce St-Pierre et Feu Gilbert Caron)	561813	---	150,00
Buropro Citation	Photocopieur 25 juin	465736	261,18	325,03
	Art. nettoyage	454771	63,85	
Choc. Beljade	Journée Matapédia	2023842	---	953,86
Home hardware	Matériels garage	Mai-15	34,47	245,95
	Tuile (CPÉSTP)	5606	27,11	
	Cadenas (radar)	1228453	41,38	
	Fluorescent (HV)	5687	66,67	
	Vis (vélo elliptique)	5616	31,03	
	Tire-fond (pont rang 7)	1230115	20,49	
	Huile à chaine	1230117	24,80	
Équip. Agric.	Chlore	305239	---	147,17
Épicerie R .Berger	Bière (camping)	4086403	1 153,07	1 174,89
	Fil et bloc cell	7624102	21,82	
Fond d'info. sur le territoire	Mutation	30281741	6,00	36,00
		30312365 30312371	12,00	
		30316247	6,00	
		30321521	6,00	
		30331902	6,00	

H2LAB	Analyses eau potable	26006052	377,12	651,34
	Analyses eaux usées	26006053	274,22	
MRC Mat.	Quote-part ¾ (Mat. résiduelles, etc)	34633	14 928,00	42 551,91
	Quote-part ¾ (Incendie et inspect)	34701	11 379,17	
	Quote-part 2/2 (Séc. civil, dév,org, etc.)	34745	4 719,73	
	Quote-part 2/2 (gest.fin, éval, amen, génie, etc.)	34781	7 111,50	
	Quote-part 2/2 (Val-d'Irène, cadet, géom.)	34817	768,62	
	Entente urbanisme	34854	3 073,51	
	Hon. génie municipal	35600	571,38	
Pelletier Bioé.	Chauffage juin 2026	282	---	3 209,72
Telus	Cell. juin 2026	25062026	---	34,95
Marchés Tradition	Eaux et art. nett.	3713	---	47,40
New Holland	Pièces (tracteur à gazon)	851644	---	506,70
Ville D'Amqui	Piscine	26103	---	3 071,00

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

Katie St-Pierre,
Directrice gén. et greff.-trés.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

4.3.2 Dépôt du sommaire des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose devant le conseil municipal le sommaire des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 juin 2026. À cette date, le sommaire se présente comme suit:

- **Revenus:** 555 943.09\$
- **Dépenses de fonctionnement:** 410 104.92\$
- **Dépenses d'investissement:** 71 303.65\$

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS

- AUCUN SUJET POUR LA RÉUNION DE JUILLET

4.5 DIVERS

118-07-2026

4.5.1 Soumission – Carnet de santé – Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite se doter d'un carnet de santé pour son Hôtel de Ville afin de faciliter la gestion, l'entretien et la planification des interventions sur le bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Martin Barriault, architecture, pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Martin Barriault, architecture, pour la création d'un carnet de santé de l'Hôtel de Ville, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

119-07-2026

**4.5.2 Soumission – Carnet de santé
Centre Philippe-Émile-St-Pierre**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite se doter d'un carnet de santé pour le Centre Philippe-Émile-St-Pierre (CPÉSTP) afin de faciliter la gestion, l'entretien et la planification des interventions sur le bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Martin Barriault, architecture, pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gagné et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Martin Barriault, architecture, pour la création d'un carnet de santé de l'Hôtel de Ville, au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

5. VOIRIE

120-07-2026

**5.1 Entente municipale – Redistribution des redevances
sur les carrières et sablières – année 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas et la Municipalité de Saint-Moïse souhaitent conclure une entente concernant la redistribution des sommes perçues en vertu du régime de redevances sur les carrières et sablières pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Dumont et résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la signature d'une entente avec la Municipalité de Saint-Moïse concernant la redistribution des redevances perçues pour l'année 2026 relativement aux sites suivants:
 - le site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent, situé au 512, route Melucq, pour lequel un partage correspondant à 40 % des sommes perçues est accordé pour les camions transitant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cléophas;
 - le site situé sur le 2^e Rang, correspondant au lot 5 099 318, pour lequel un partage correspondant à 60 % des sommes perçues est accordé pour les camions transitant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cléophas;
 - le site situé sur la route Melucq, correspondant au lot 5 099 364, pour lequel un partage correspondant à 60 % des sommes perçues est accordé pour les camions transitant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cléophas.
- **QUE** le maire, M. Jean-Paul Bélanger, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Katie St-Pierre, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- 5.2** La directrice générale informe les membres du conseil qu'à la suite d'une analyse de la situation, elle a autorisé l'employé municipal à stationner temporairement la remorque municipale au 305, route Melucq, afin de faciliter la gestion des travaux de réparation de la chaussée par la pose d'asphalte froide et d'optimiser le temps de déplacement de l'employé.

Elle précise qu'une décharge de responsabilité a été signée par les propriétaires de l'emplacement, dégageant la Municipalité de toute responsabilité advenant un bris, un dommage ou un accident impliquant la remorque durant cette période.

6. URBANISME

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- 6.1 La directrice générale informe les membres du conseil que tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont complété la formation obligatoire prévue à l'article 147.1 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette formation a été suivie au moyen de deux capsules vidéo produites par le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia.

121-07-2026

6.2 **Mandat au maire – Démarches visant à favoriser la régularisation de la situation des entreprises situées aux 172 et 188, rue Principale**

ATTENDU QUE deux entreprises sont actuellement exploitées aux 172 et 188, rue Principale, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cléophas;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées à l'intérieur d'un îlot déstructuré établi à la suite d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), laquelle limite les possibilités d'autorisation pour certains usages;

ATTENDU QUE cette situation empêche présentement la régularisation ou l'autorisation des activités de ces entreprises;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que les dossiers d'infraction en cours doivent suivre leur processus normal et réitère son appui au travail de l'inspecteur municipal dans l'application de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime néanmoins qu'il n'est pas souhaitable qu'un cadre réglementaire ait pour effet d'empêcher, à long terme, l'implantation ou le maintien d'entreprises sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite entreprendre des démarches auprès des différentes autorités concernées afin d'évaluer les solutions possibles permettant, le cas échéant, une régularisation conforme aux lois et règlements applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gagné et résolu:

- **QUE** le conseil municipal mandate monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à entreprendre toutes les démarches jugées nécessaires auprès de la préfète de la MRC de La Matapédia, du service d'urbanisme de la MRC, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), du député de Matane-Matapédia ainsi qu'auprès de tout ministère, organisme ou intervenant concerné, afin d'examiner les possibilités permettant de favoriser la régularisation de la situation des dites entreprises;
- **QUE** ce mandat vise uniquement à explorer les avenues administratives, réglementaires ou législatives susceptibles de permettre le développement économique de la municipalité dans le respect des lois et des règlements en vigueur;
- **QUE** le maire fasse rapport au conseil municipal des démarches entreprises et des résultats obtenus afin que ceux-ci puissent déterminer les suites à donner à ce dossier.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

7. DÉVELOPPEMENT

122-07-2026

7.1 **Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Aménagement extérieur du Camping Monts Notre-Dame**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite améliorer les infrastructures extérieures du Camping Monts Notre-Dame afin d'offrir un milieu de vie accueillant, accessible et convivial pour les citoyens et les visiteurs, notamment les aînés;

ATTENDU QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) soutient des projets favorisant la participation sociale, l'inclusion et la qualité de vie des aînés au sein des collectivités;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager un espace de détente extérieur par l'installation d'un gazebo et de deux balançoires au Camping Monts Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) afin de réaliser le projet d'aménagement extérieur du Camping Monts Notre-Dame, comprenant l'installation d'un gazebo et d'une balançoire;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présentation et au suivi de cette demande d'aide financière.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

8. CAMPING

123-07-2026

8.1 Bilan de la Fête d'ouverture du 30 mai 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu la Fête d'ouverture pour le Camping Monts Notre-Dame, le 30 mai dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés à la page suivante;

Revenus:	1 874.70\$
Dépenses:	<u>1 168.50\$</u>
Profit net:	706.20\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan de la Fête d'ouverture, tel que présenté.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

9. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

9.1 CONSOMMATION D'EAU POTABLE – MAI 2026

590 litres/jour/résidence en moyenne
0.59 m³/jour/résidence en moyenne

9.2 CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JUIN 2026

649 litres/jour/résidence en moyenne
0.65 m³/jour/résidence en moyenne

10. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

11. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

✓ Lundi, 12 août 2026, à 19h30

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitent poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

124-07-2026 **L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ** par madame Jacinthe Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et greff-trés.

